

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 18 février 2022**

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	07
de votants	08

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit février à 19 h 05 ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Christine MESSEGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
M. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER ;

Absent représenté : M. Sylvain GARRON donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etaient absents : Mme Maria Térésa LIOTARDO, M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSEGER ;

N° 2022-02-006

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**CLOTURE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES
RESULTATS DE CLOTURE ET REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'en décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la dissolution du budget annexe « eau et assainissement ».

Il ajoute qu'avant de procéder au transfert des résultats et à l'intégration de l'actif et du passif au profit du budget principal de la commune, il convient de clôturer au 31 décembre 2021 ce budget annexe « eau et assainissement ».

Il précise que pour transférer ces résultats de clôture, l'ordonnateur reprend au budget principal le résultat de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement.

Monsieur le Maire indique que si le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont approuvés en l'état, ils laissent apparaître les soldes suivants :

Section Fonctionnement	Montants
Recettes de l'exercice	116 233.44 €
Dépenses de l'exercice	79 600.66 €
Résultat de l'exercice 2021	36 632.78 €
Excédent d'exploitation reporté 2020 (C/002)	6 000.10 €
Résultat de fonctionnement 2021	42 632.88 €

Section Investissement	Montants
Recettes de l'exercice	18 252.02 €
Dépenses de l'exercice	4 406.02 €
Résultat de l'exercice 2021	13 846.00 €
Excédent d'investissement reporté 2020 (C/002)	197 557.89 €
Résultat d'investissement 2021	211 403.89 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de procéder à la clôture du budget annexe « eau et assainissement » ;
- de transférer les résultats du compte administratifs 2021 constatés au budget principal de la commune 2022 ;
- de réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 ;

Vu les résultats prévisionnels du compte administratif et du compte de gestion 2021 du budget annexe « eau et assainissement » ;

❖ **DECIDE** de procéder à la clôture du budget annexe « eau et assainissement » ;
❖ **CONSTATE** que le résultat du compte administratif 2021 du budget annexe « eau et assainissement » à intégrer au budget principal de la commune par écritures budgétaires s'élève à :

- Section de fonctionnement : 42 632,88 € (ligne budgétaire 002 : résultat de fonctionnement reporté)
- Section d'investissement : 211 403,89 € (ligne budgétaire 001 : résultat d'investissement reporté)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

